

utile, je pense, de tirer ce point au clair, si cela n'a pas déjà été fait par les décrets du conseil, car le député de Brandon-Souris (M. Dinsdale), dans les remarques que j'ai citées, a soutenu que c'était un gouvernement libéral qui, en 1963, avait annulé les baux à perpétuité. Je veux maintenant donner lecture d'un passage des témoignages entendus par le comité permanent du Nord canadien et des Ressources nationales le 14 mars 1967, comme en font foi les comptes rendus et témoignages de ce comité. A l'époque, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, qui est aujourd'hui ministre des Travaux publics, avait témoigné devant le comité, témoignage qui n'a pas été réfuté alors ni depuis. Je veux lire le paragraphe suivant:

• (5.10 p.m.)

Le ministère précédent avait décidé en 1958 que ces prétendus baux perpétuels ne favorisaient pas l'intérêt public pour diverses raisons que je n'approfondirai pas en ce moment, et depuis 1958 aucun nouveau bail ou aucun renouvellement de bail n'a été consenti en vertu de l'article traitant des renouvellements dits perpétuels. Depuis 1958 jusqu'à ce que j'assume ce portefeuille, 252 baux dits perpétuels avaient déjà été récupérés, c'est-à-dire échangés pour des baux à terme fixe et sans clause de renouvellement perpétuel.

Au cours du débat, le député de Brandon-Souris, le député de Rocky Mountain (M. Sulatycky) et d'autres sont intervenus au sujet de la nature particulière des 252 baux. J'ai cru qu'il serait utile que je consigne cette information au compte rendu. Ensuite, comme en fait foi le hansard à la page 3448, le député de Brandon-Souris a parlé des augmentations substantielles de loyer dans les parcs nationaux. Je ne saurais dire jusqu'à quel point ses propos se rapportaient au débat, mais en tout état de cause, nous avons eu quelques doutes là-dessus. Il a fait allusion à des augmentations de 4,000 p. 100 dans le cas de certains baux. Le fait est que sur une propriété commerciale—et je tiens à établir la distinction entre les propriétés commerciales et les propriétés résidentielles—les augmentations ont été fort importantes depuis la mise en vigueur de la nouvelle politique de location. A titre d'exemple, j'aimerais citer deux cas. Ces exemples convaincront probablement les députés que certaines révisions s'imposaient. Le premier est celui d'une station service dans le parc national de Banff, qui couvre trois lots. Récemment, elle avait été évaluée par un expert en propriété immobilière à \$46,200. C'est la valeur du marché. Antérieurement à la révision du loyer, le locataire de

cette propriété payait \$50.40 par année pour une propriété dont la valeur marchande est de \$46,200. Le loyer a été porté à \$2,072. Le deuxième exemple est celui d'un motel de Banff qui s'étend sur quatre lots. Un évaluateur professionnel compétent l'évaluait récemment à \$90,000. Avant la révision des frais de location, les baux relatifs à la propriété rapportaient \$80 par année de loyer pour une propriété évaluée à \$90,000. Le loyer a été porté à \$5,400 par année. Il semble évident, d'abord, qu'une révision du loyer s'imposait et, deuxièmement, que la révision qu'a menée le ministre et son prédécesseur immédiat était juste et raisonnable.

Les députés de Lotbinière (M. Fortin), de Joliette (M. La Salle) et de Trois-Rivières (M. Mongrain) ont parlé de la question des parcs nationaux dans la province de Québec. J'aimerais redire, après le ministre, que des négociations sont en cours avec le gouvernement québécois et laissent présager une issue favorable à l'aménagement d'un nouveau parc national dans la Gaspésie et dans la Mauricie. Les pourparlers se poursuivent. Il n'y a pas lieu de s'inquiéter; les négociations, sous la conduite de notre ministre, porteront de bons fruits. Je tenais à rassurer ainsi les députés québécois qui se faisaient du souci.

Le député de Malpègue (M. MacLean) et celui d'Hillsborough (M. Macquarrie) ont présenté des instances et ont exprimé l'intérêt que leur inspire la question d'un second parc national dans l'Île-du-Prince-Édouard. Il est vrai qu'il y a des négociations en cours à cet égard. La semaine prochaine, je dois représenter mon ministre à Charlottetown pour poursuivre les entretiens au sujet de la création d'un second parc national dans la province.

Le député de Rocky Mountain, ainsi que celui de Calgary-Sud (M. Mahoney), ont traité avec beaucoup de compétence la question d'accorder un peu plus d'autonomie aux localités qui se trouvent dans les parcs nationaux, et d'autres députés en ont parlé. Il me semble que cela a été un aspect très important du débat. Les députés de Calgary-Sud, de Rocky Mountain et d'autres circonscriptions ont signalé l'inquiétude des habitants de ces localités. Je crois que les députés de tous les partis à la Chambre conviendront que ces inquiétudes sont motivées et que nous devrions en réalité étudier les moyens d'accorder aux habitants de ces régions plus d'au-